

CR de la réunion du CEVE du 21 juillet 2015

Présents

Enseignants : E. Amougou, D. Beautems, M. Bedarida, L. Delarue, E. Mourier

Administratifs : P. Bourdier, C. Comet, B. Lahiji, C. Lecourtois

CT : J. Bergna, P. Bottier, J-M. Chanteux, M. L. Sztucka

Excusés : P. Chabard, T. Ciblac, B. Debombourg, F. Fauconnet, J. Lipski, T. Malikian, Y. Rouby, C. Zaharia.

Approbation du compte-rendu du CEVE du 9 juillet

C. Zaharia a envoyé quelques modifications et précisions qui seront intégrées.

Une erreur s'est glissée concernant des heures de G. Gribé, qui va être rectifiée.

Y. Rouby a envoyé un mail et un texte d'observations concernant le projet d'équipement en L2 situé à Dakar, remettant en cause les réserves exprimées par les deux enseignants de L2 présents au dernier CEVE et réaffirmant son respect de la ligne pédagogique du semestre. Ce texte sera joint au CR. Le CEVE ne remet pas en cause cet enseignement, ni le voyage ni le partenariat avec le collège d'architecture de Dakar ; il demande à Y. Rouby, J-M. Lalo, P. Cremonini et F. Fauconnet de dresser, à la rentrée prochaine, un bilan des commentaires et observations relatifs à cette expérience.

Sous réserve que ces corrections soient effectuées, le compte-rendu du 9 juillet 2015 est approuvé à l'unanimité.

Le CEVE se réunit aujourd'hui en compagnie de certains membres du Ct et d'un de ses experts afin de mettre en oeuvre une procédure de recrutement de nouveaux contractuels, pour la rentrée 2015. Il s'agit donc de faire un bilan des besoins recensés, de mettre en place une "bourse aux emplois" destinée aux enseignants contractuels de l'école afin qu'ils puissent prendre connaissance de ces besoins et éventuellement postuler, et, enfin, d'étudier les propositions possibles à faire à des enseignants suivant leur profil.

Bilan sur les heures de contractuels disponibles

C. Lecourtois remet un tableau montrant qu'il n'y a pas de problème d'heures par rapport aux demandes (1 741 heures d'enseignement disponibles) pour l'année prochaine, grâce entre autres aux efforts des champs STA OMI, STA CIMA et ATR TR.

Les besoins recensés sont à ce jour :

STA CIMA – L11TDMM (50 h) et L23TDMM (50 h)	> 1 poste de 100 heures
STA CIMA – L22TD Part et L410TD Part	> 2 postes (un pour 35 h et un pour 70 h) ou 3 postes pour 35 h chacun
HA HTAFU – L24HA et L515HA	> 1 poste de 56 h ou 2 postes de 28 h chacun
ATR APV – L11PP et L25PP	> 1 poste de 98 h
VT GP – P718 (Roussel)	> 1 poste de 80 h
VT GP – P809 (de Marco)	> 1 poste de 80 h
VT GP – L36GO (28 h cours + 64 h voyage)	> 1 poste 92 h ou 1 poste 64 h (Blesius) (voir commentaire ci-après)

SHSA – S701B SOIR1B S801B S901B	> 1 poste de 62 h
SHSA – Italien Licence	> 1 poste de 28 h
TPCAU – L11PA (Marin)+ L22PA (Marin)	> 1 poste de 160 h
TPCAU – L36PA (Afanassiev)	> 1 poste de 80 h
TPCAU – L36PA (Meister)	> 1 poste de 80 h
TPCAU – L513PA (Marin)	> 1 poste de 80 h
TPCAU – P710 (Brossy)	> 1 poste de 80 h
TPCAU – P721 (Bonnaud)	> 1 poste de 80 h
TPCAU – P821 (Boucheron)	> 1 poste de 80 h
TPCAU – P823 (Babled)	> 1 poste de 80 h
TPCAU – P910 (Lapassat)	> 1 poste de 80 h
TPCAU – P923 (Daniel-Lacombe)	> 1 poste de 80 h
TPCAU – P802 (Mazlouman)	> 1 poste de 80 h

Le cas du poste VT GP – L36GO soulève plusieurs questions générales, relatives à :

- l'adéquation entre le contenu d'un enseignement et l'enseignant le dispensant,
- la possibilité de faire évoluer les services remplis par les contractuels,
- la contradiction entre le recrutement d'un MAA et la continuité de service d'un contractuel assurant – au moins partiellement – les tâches à remplir par le MAA.

Les membres du CT souhaitent qu'*a priori* les heures des contractuels ne soient pas diminuées d'une année sur l'autre. Ils souhaitent proposer un futur texte concernant la reconduction des heures des contrats et une procédure privilégiant le recours à des enseignants de l'école avant l'ouverture des postes à l'extérieur.

Après une longue discussion, l'ensemble des membres présents à cette réunion décide d'attribuer 64 h à Blesius pour le voyage de géographie (VT GP – L36GO). Les 28 h de cours seront assurées par la MAA recrutée dernièrement à cet effet.

L'assemblée s'interroge sur le nombre d'heures nécessaires en P802 compte-tenu des futurs engagements de G. Gribé en master. Il semblerait que G. Gribé fasse 40h dans ce cours. Aussi cet enseignement ne nécessiterait-il que 40h ?

Propositions possibles à faire aux enseignants de l'école (contractuels ou vacataires)

Il est à noter que les enseignants actuellement vacataires devront suivre la procédure de recrutement. Ils seront donc mis en concurrence avec d'autres candidats.

HA HTAFU – L24HA et L515HA	> Matar-Perret (contrat) pour 28h ou 56h?
ATR APV – L11PP et L25PP	> Nakayama (remarqué au concours de recrutement des MAA) pour 98h
VT GP – P718 (Roussel)	> Cimerman (vacataire) pour 80h ?
VT GP – P809 (de Marco)	> Hoessler (vacataire) pour 80h ?
VT GP – L36GO (28 h cours + 64 h voyage)	> Blesius (contrat) pour 64h (voir commentaire ci-dessus)
SHSA – S701B SOIR1B S801B S901B	> Lecoeur (vacataire) pour 62h?
SHSA – Italien Licence	> Coralli (vacataire) pour 28h ?
TPCAU – L11PA (Marin)+ L22PA (Marin)	> Luancot (contrat en dispo) pour 160h?
TPCAU – P710 (Brossy)	> Morales (contrat) pour 80h ?
TPCAU – P821 (Boucheron)	> Coralli (vacataire) pour 80h?
TPCAU – P823 (Babled)	> Sigwalt (contrat/ régularisation) pour 80h
TPCAU – P802 (Mazlouman)	> Kergosian (vacataire) pour 40h

Les enseignants contractuels du champ TPCAU n'ayant pas à ce jour de contrat à 160h sont : Olivier de Boismenu, Christophe Denerier, David Fagard, Thomas Eleferiou, Fabien Gantois, Charles Girard, Didier Lichtlin, Young Shul Shin, Jérôme Sigwald, Charles-Henri Tachon.

C. Lecourtois et B. Bottier se chargent de mettre en contact les responsables d'enseignement « orphelins » et ces contractuels ayant des disponibilités potentielles d'heures. Un accord bilatéral (entre le responsable du groupe de projet et le contractuel postulant) sera indispensable pour tout changement d'affectation.

Pour les postes non pourvus « en interne », des profils de poste vont être rédigés avant la fin du mois par les différents champs et responsables concernés en vue d'un recrutement « externe ».

Calendrier de la procédure de recrutement des contractuels

Publication des profils	> 30 Juillet
Réception des dossiers de candidature	> 3 septembre
Commission d'admissibilité	> 4 septembre
Audition des candidats	> 10 septembre.

Date du prochain CEVE

Mardi 15 Septembre à 9 h

- bilan concernant le programme pédagogique et les recrutements
- calendrier de l'année
- présentation des opportunités de partenariat (Juliette Gohaud)
- accueil des nouveaux enseignants

Bonnes vacances